



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

Jeudi 19 novembre 2015
Local 5126 DKN
15h41 à 18h33

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
 - A. Charte
 - B. Revue juridique
 - C. Logo, clés, linge
5. Vice-président aux finances
6. Vice-présidente aux affaires académiques
 - A. Comité de programme
 - i. Banque d'examens antérieurs
 - ii. Prévention du plagiat
 - iii. Résultats du Barreau
 - iv. Étudiants du BIAPRI
 - B. Horaires
 - i. Problèmes liés à l'inscription
 - ii. Cours de droit de l'entreprise
 - iii. Séminaire additionnel
 - C. Gestion des études
 - D. Évaluations de cours
7. Vice-président aux affaires professionnelles
8. Vice-présidente aux communications
 - A. Facebook de l'association
9. Vice-président aux affaires internes
 - A. Suivi dossier Grand Maillet
 - B. Budget nourriture AG du 30 novembre
10. Vice-présidente aux affaires externes
11. Vice-président aux affaires socioculturelles
 - A. Party le 26



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

- B. Projet plate-forme avec toutes les associations**
12. **Vice-présidente aux affaires sportives**
 - A. **Voyage à New York**
 13. **Représentant de première année**
 - A. **5 à 7 AEAPRI ET AED sur la COP21**
 14. **Varia**
 15. **Fermeture**

Étaient présents

Membre de l'AED

Christophe Tassé
Philippe St-Hilaire
Marie-Philippe Lavoie
Gabriel Caire
William Bérubé
Sarah-Michelle Pigeon
Francis Paradis
Andréane Baribeau
Véronique Bolduc
Alexandre Thibault

Président
Vice-président aux finances
Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-présidente aux affaires sportives
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Vice-présidente aux communications
Représentant des premières années

Non-membre de l'AED

Guillaume Renauld

Membre du comité d'application et de révision des
règlements généraux

Déroulement

1. Ouverture

Christophe constate le quorum.

William propose l'ouverture du CE à 15h41.
Andréane appuie.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié
Francis appuie

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc

4. Présidence

A. Charte

Christophe donne la parole à Guillaume Renauld

Guillaume mentionne qu'un travail a été fait pour mettre à jour les dispositions concernant le Conseil Consultatif (ci-après CC) et demande à l'exécutif s'il y a des observations à ajouter. Il présente les modifications qui seront adoptées lors de l'AG du 30 novembre.

Andréane demande des précisions sur les organismes reconnus, parce que c'est simplement une commandite qui leur est donné, l'AED n'ayant aucun pouvoir de surveillance ou d'ingérence sur ces organismes.

Philippe précise que oui, il y a des questions de surveillance de la gestion financière des organismes reconnus et que l'AED assure la transition de ces organismes.

Guillaume modifie le texte de l'article en conséquence. Francis dit de mettre «attribution» et non «établissement» d'une commandite, afin d'éviter que l'AED soit liée et doive donner absolument une commandite.

Guillaume mentionne qu'ils ont modifié la structure de la composition du CC. Il mentionne qu'ils ont enlevé le présidium, et la représentation de tous les membres, mais qu'ils ont ajouté la présence d'un des vérificateurs.

Cette année, un vérificateur était présent au Conseil consultatif, ce qui permet une certaine supervision. Guillaume amène l'idée de garder cette forme. Le CE approuve.

Christophe suggère que le secrétaire de la corporation soit secrétaire du CC.

Philippe exprime une réticence par rapport au fait que les représentants qui ne sont pas officiers de comités ou organismes risquent de ne pas être au courant des questions financières du comité et ça risque de faire perdre du temps à tout le monde.

Guillaume mentionne que c'est une manière de s'assurer qu'il y a quelqu'un pour le comité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Gabriel ajoute que cette année, lorsque le représentant du comité n'était ni le président ni le VP finance du comité, les membres représentant le comité n'étaient pas en mesure de présenter la planification financière. Ainsi, il ne serait pas utile de prévoir que ce soit n'importe quel représentant du comité.

Philippe ajoute que tous les non VP finances ou présidents, cette année, le CE s'est abstenu de voter une commandite cette année, parce que c'était pas assez clair.

Guillaume mentionne qu'il fera la modification et qu'au pire, ça passera par CC spécial.

Christophe mentionne qu'il y a quand même une possibilité qu'un membre soit bien au courant

Il faudrait demander à la personne si elle est au courant des affaires et si non, lui dire qu'on va attendre que ce soit le président ou le VP finance. Guillaume dit que l'AED pourrait adopter une espèce de coutume permettant de ne pas laisser passer la personne devant le CC si cette dernière n'a pas les connaissances requises.

Au final, il est convenu que l'AED se conserve la discrétion de ne pas donner de commandite à un comité qui donne des informations incomplètes.

Guillaume continue la lecture des dispositions.

Ce qui est présenté par les comités au CC est un projet initial, qui contient notamment le budget prévisionnel.

Guillaume demande si c'est vrai que tous les comités et organismes ont des comptes bancaires à chaque année.

Philippe répond que non. Il dit que l'ouverture du compte de banque pourrait être remplacé par l'octroi d'une contribution de l'AED, car ce n'est pas tous les comités qui ont un compte bancaire.

Guillaume mentionne qu'il lui manquait simplement cette précision.

Philippe demande des précisions par rapport à la possession de comptes de banque à des comités qui ne le justifient pas. Il mentionne que plusieurs comptes sont fermés pour être rapatriés à l'AED. Vu le rapatriement des comptes, le CC n'a pas pour objectif d'ouvrir des comptes de banque, mais d'allouer des montants aux comités.

Guillaume suggère d'enlever complètement l'appellation "compte de banque".



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Guillaume lit l'article concernant le contenu du projet initial.

Guillaume mentionne que le pouvoir de recommandation du CC a été retiré.

Guillaume ne voit pas la pertinence d'un article sur l'avis de prévisions budgétaires, qui est un processus trop lourd et jamais appliqué.

Le délai de convocation est actuellement de 6 à 8 jours avant le CC. Le CE trouve que cela est beaucoup trop court. Christophe dit qu'un délai de 2 semaines serait bien, car ça laisse du temps pour se préparer, mais aussi parce qu'un plus long délai peut lier l'AED, ce qui pourrait mener à des situations problématiques.

L'espèce de convocation prévue aux RG contient l'ordre de présentation des comités.

Guillaume présente un article selon lequel un CC spécial peut être tenu. Christophe pose des questions quant à la nature d'une possible convocation d'un CC spécial par un comité, et des difficultés inhérentes à la tenue d'une telle instance. Guillaume dit que ça se ferait en CE, avec présence d'un vérificateur et un représentant du comité présenterait ses demandes. Gabriel et Francis mentionne que l'AED doit pouvoir bénéficier d'une certaine discrétion pour éviter des abus de la part de comités.

Gabriel rajoute que c'est ajouter beaucoup de poids au processus si jamais un comité fait plusieurs demandes.

Guillaume trouve qu'une procédure hors CC enlèverait le principe même d'un conseil consultatif.

Gabriel mentionne qu'un CC c'est pour avoir une idée globale, et que le CC spécial c'est l'exception, il ne doit pas y avoir un recours trop facile à cette instance.

Un CC spécial ne doit pas être trop facile à faire. Guillaume dit que c'est encore pire si c'est simplement l'AED qui fait un vote en CE.

Christophe mentionne que le principe du CC, c'est une grosse journée où l'AED rencontre ses comités, alors c'est super rare qu'il y a une modification au budget d'un comité. La procédure actuelle est la demande par écrit. La demande par écrit qui se pratique cette année donne une forme spéciale au processus s'il y a une modification au budget, ça garde donc un certain caractère particulier.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Gabriel rajoute que le fait que le VP finances reçoit des demandes, ça ne change rien. La demande est transmise directement au CE, et le CE vote sur la demande écrite.

Guillaume demande si l'AED souhaite enlever le principe de CC spécial au profit des demandes de modifications écrites. Philippe dit que la différence serait que les représentants du comité et les vérificateurs n'auraient pas besoin de se présenter en personne devant l'AED, vu qu'il y aurait eu la demande écrite avant.

Gabriel dit que ça doit être souple, pour pouvoir convoquer certains membres s'il y a des points à éclairer. Selon Guillaume, si ça se fait tout simplement en CE, on perd le but d'un CC.

Guillaume mentionne que si on laisse tous les pouvoirs au CE, on dénature le CC.

Gabriel réitère que le but du CC est de faire une mise à niveau entre l'AED et les comités et organismes.

Andréane mentionne qu'ultimement, c'est à l'AG de décider des modifications.

Guillaume mentionne que le quorum est simplement celui du CE plus un vérificateur. Il ajoute que la rencontre est publique, comme c'est déjà le cas.

Guillaume dit qu'après les présentations, il y a une période de questions, commentaires, suggestions. Cela permet aussi implicitement au vérificateur d'intervenir.

Christophe précise que les votes quant au budget sont habituellement reportés à la fin complètement du CC. Guillaume dit qu'il va tenir compte de cette information pour l'art. 108 (3) des RG.

Pour le CC, ce ne sera plus le VP interne, mais seulement le «secrétaire de la Corporation» qui va dresser le PV.

L'AED remercie Guillaume Renaud pour son temps et ses explications.

B. Revue juridique

Christophe mentionne qu'il a rencontré la revue juridique avec William et que la revue veut devenir un sous-comité de l'AED avec un compte à la caisse. La seule différence avec un comité, c'est qu'ils se réservent le droit de choisir le comité exécutif.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Le sous-comité aurait un compte à la caisse. La seule réserve de la Revue serait de se réserver la sélection des membres, qui ne serait pas fait par vote en AG comme les autres comités, mais par une sélection selon la compétence.

Alexandre propose un suivi et une approbation par le CE. William dit que ce serait vraiment basé sur la compétence. La structure de la Revue est vraiment solide, des professeurs sont impliqués, de grandes facultés de droit canadiennes ont tenu la revue pendant quelques années.

Alexandre demande quelle est la différence entre le Verdict et cette Revue. William explique que c'est une revue juridique scientifique contenant des textes d'étudiants du premier cycle de notre université, révisé par des professeurs.

Gabriel demande pourquoi ils veulent être un sous-comité de l'AED.

Christophe répond que c'est parce qu'il y a eu un manquement dans le suivi entre les dernières années, selon ce qui lui a été rapporté. Si le comité est chapeauté par l'AED, ça lui donne plus de moyen.

William veut que ce soit une reconnaissance de la Revue comme organisme de la corporation. On va seulement mettre une réserve concernant la sélection de leurs membres.

Philippe dit qu'elle est déjà reconnue comme organisme aux RG. Philippe mentionne que la revue juridique est déjà un organisme reconnu en vertu des règlements généraux. Il se demande pourquoi est-ce que ça devrait devenir un comité alors qu'il y a une grande structure facultaire autour de cet organisme.

Annuellement, la faculté fait passer le financement de la Revue par le fonds d'investissement étudiant. Le but de chapeauter la Revue est d'assurer sa pérennité et sa bonne gestion.

Alexandre mentionne que la différence entre un comité et un organisme, c'est le niveau auquel l'AED peut contrôler l'organisme, il n'a aucun problème qu'on le garde comme tel.

Christophe dit que c'est la Revue qui veut bénéficier de l'autorité de l'AED. William dit que comme la Revue est déjà un organisme reconnu aux RG, on peut déjà la «contrôler». Il ajoute qu'il ne s'agit qu'une gestion interne et que la Revue pourrait bénéficier des moyens de financement par le biais de l'AED, notamment du Guide des commandites.

Christophe mentionne que c'est principalement parce qu'ils voulaient un contrôle et de la publicité en passant par l'AED



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre demande si c'est comme la *McGill Law Review*.

Andréane dit que non, c'est *Les Cahiers de Droit* qui remplace ça.

Alexandre demande pourquoi il y a tant de journaux. Andréane dit que *Les Cahiers de Droit*, *le Verdict* et la *Revue juridique* sont trois publications différentes. William dit que les *Cahiers de Droit* c'est plus facultaire, alors que la *Revue juridique* donne une belle opportunité pour les étudiants, car ce sont seulement eux qui publient dedans. Christophe ajoute que ce serait comme une opportunité de publier une recherche du même type qu'une «recherche dirigée».

Christophe demande si quelqu'un a des oppositions. Personne n'en a. Le CE exercera donc un contrôle plus serré de la *Revue Juridique*.

C. Logo, clés, linge

Christophe demande si on veut discuter du logo et de ce qui est indiqué aux règlements généraux.

Christophe suggère qu'on soumette à l'AG que les couleurs officielles soient le bleu, le blanc, le rouge.

Philippe dit que les RG prévoient déjà qu'on n'est pas liés par les couleurs du logo officiel.

William propose une plénière de 10 minutes. Christophe s'oppose.

Sarah dit que cette discussion est ridicule, on parle simplement de couleurs.

Andréane mentionne que c'est prévu aux RG qu'on ne soit pas liés aux couleurs.

Christophe demande si dans ce cas on peut utiliser n'importe quoi.

Philippe dit que le logo est le logo et que la précision sur les couleurs ne concerne pas le logo.

Christophe demande dans ce cas si on peut proposer de simplement changer les couleurs du logo dans les règlements généraux.

Andréane propose d'en faire un point à la prochaine AG.

William demande à quel point c'est pressant, compte tenu de à quel point l'ordre du jour est chargé.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe et Andréane disent que oui, que ça ne va prendre que quelques secondes, passer cela en AG.

Concernant les clés, Christophe rappelle qu'il ne faut pas perdre les clés, qu'il ne faut pas les prêter, parce que c'est difficile d'obtenir des copies.

Christophe ajoute qu'il est compliqué de faire de nouvelles clés, mais Philippe dit qu'il suffit de demander à Sophie Laviolette, qui s'occupe avec le service de serrurerie et ça ne coûte que 10\$ par clé.

William demande un huis clos.

Philippe appuie.

Approuvé à l'unanimité.

William propose la levée du huis clos.

Alexandre appuie.

La levée du huis clos est adoptée à l'unanimité.

Christophe mentionne que pour le linge facultaire, ça aurait pu être un peu mieux fait parce qu'il a trouvé dommage qu'un document existe, mais qu'il n'existe pas. Pour les projets futurs, Christophe mentionne l'importance de se parler et de conserver une ligne directrice.

Gabriel mentionne qu'il est 100% d'accord.

William dit qu'il a fonctionné avec un Dropbox, mais qu'il aurait aussi pu faire ça d'une autre manière. Il l'avait mis sur un groupe Facebook accessible à tous les exécutants, mais ça n'a pas été efficace. Il va s'arranger à l'avenir pour que le document soit accessible directement sur l'ordinateur de l'AED pour éviter tout problème d'accès.

Christophe demande un point d'information sur le linge facultaire.

La vente a été un succès. La commande s'élève à plus de 2000\$.

5. Vice-président aux finances

Caduc

6. Vice-présidente aux affaires académiques

A. Comité de programme



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Andréane mentionne qu'il n'y a pas encore eu de comité de programme cette année. Elle indique que l'an dernier, les points poussés ont été le test d'anglais TOEIC à l'occasion d'une journée style accueil pour les nouveaux étudiants. La Faculté a expliqué que ce n'était pas réellement faisable. Il y avait aussi le dossier du cours de droit de l'enfance et de la jeunesse. Il a été réglé et se donnera cet été.

Francis demande quand est-ce que la clinique entrepreneuriale sera donnée
Andréane indique qu'elle n'a pas l'information, ça a été adopté, il faut que les professeurs se mobilisent et la fassent. Elle va demander.

i. Banque d'examens antérieurs

Andréane mentionne qu'à l'UdeM, il y a une banque d'examens antérieurs. Ici, ils ne sont pas tenus de le faire. Elle trouve injuste quand plusieurs cours ont des professeurs différents et qu'ils ne sont pas uniformes au niveau de la distribution d'examens antérieurs.

Alexandre demande qui s'occuperait de la gestion de cette banque.

Andréane répond que c'est la Faculté qui gèrerait ça.

Andréane demande si le CE a des réactions sur ce sujet. De manière générale, le CE s'entend pour dire que c'est une bonne idée d'amorcer la discussion avec la Faculté à ce sujet.

ii. Prévention du plagiat

Andréane mentionne qu'une étudiante lui a donné la merveilleuse idée que quand un étudiant sorte d'un examen, elle soit toujours accompagnée. Comme ça, ça fait qu'il y a toujours un témoin avec elle et ça fait une défense plus facile.

Christophe mentionne qu'il croit que la faculté ne sera pas d'accord parce que ça implique plus de ressources humaines.

Andréane ajoute qu'il est possible de faire valoir que c'est travailler pour les deux côtés.

Christophe mentionne qu'il ne croit pas que ce soit nécessaire.

Andréane rajoute que ça se fait dans plusieurs autres facultés

Christophe répond qu'il préfère que l'argent soit mis dans la consultation des examens que dans des une telle mesure.

Alexandre mentionne que ça serait pertinent qu'il y ait une discussion à cet effet au comité de programme, sans nécessairement pousser pour que la modification soit adoptée



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe précise sa pensée en disant qu'il préfèrerait que les efforts se précisent sur la révision des examens, qui a connu un échec monumental en cette période d'examens de relais.

iii. Résultats du Barreau

Andréane mentionne que les résultats du barreau sont sortis. Elle demande s'il serait pertinent d'en parler en comité de programme et de s'assurer de savoir si la faculté s'en soucie.

Le CE s'entend pour dire qu'il serait effectivement pertinent d'en parler en comité de programme.

v. Étudiants du BIAPRI

Le responsable aux affaires pédagogiques du BIAPRI a contacté Andréane et il lui a demandé de voir pour que leurs membres aient accès à plus de cours en droit.

Christophe s'y oppose farouchement. Le baccalauréat en droit est contingenté. Il trouve que ça ralentit le débit des cours de droit et qu'il y a une différence de niveau entre les étudiants en droit et les étudiants du BIAPRI.

Francis demande pourquoi ils ne suivent pas des cours du certificat en droit. Andréane répond que leur responsable aux affaires pédagogiques l'a informé qu'ils ne peuvent pas faire ces cours là. Les cours du certificat valent très peu. Leur direction de programme leur interdit de faire des cours du certificat pour le droit.

Alexandre est mal à l'aise à représenter les intérêts du BIAPRI, car ils ne sont pas nos membres. On doit collaborer avec eux. On devrait plutôt leur donner le nom des personnes ressources.

Philippe demande s'il y a déjà eu des problèmes avec le nombre d'inscriptions et la disponibilité offerte dans les cours de droit. Andréane ajoute qu'on manque déjà de place dans les sections pour les cours de droit.

Francis mentionne que c'est relié à leur bac, et qu'il ne comprend pas pourquoi faire des cours de droit.

Chris mentionne que considérant les coupures et que l'AED représente les intérêts des étudiants en droit, on ne devrait pas encourager la présence des étudiants du BIAPRI dans les cours de droit, et ce, conformément à l'intérêt de nos membres.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre ajoute que la relation d'entraide avec le BIAPRI demeure, sans nécessairement les placer devant les étudiants en droit.

William dit qu'Andréane doit seulement faire le pont et non militer activement pour les étudiants du BIAPRI.

Christophe dit que, considérant les débats en lien avec les étudiants du BIAPRI, on a beaucoup de discussions. Il veut qu'on prenne une position formelle pour éviter de toujours se chicaner.

William dit que les étudiants du BIAPRI ont des cours de droit et de la misère à avoir un dialogue avec les Faculté. Il dit qu'il y a moyen de leur ouvrir nos portes pour certaines activités liées à leurs intérêts. On est dans une université, nous sommes des associations étudiantes, nous ne devons pas privilégier personnes, sauf nos membres.

William répond à Francis que les conférences ne sont pas seulement à caractère professionnel. Il y a plusieurs choses qui ne s'adressent pas seulement directement aux étudiants en droit. Si le thème de l'activité/conférence se prête, on peut leur faire parvenir l'invitation. Sarah dit que ce n'est pas la tâche de l'AED de toujours inviter le BIAPRI. C'est au conférencier d'inviter plusieurs programmes s'il le veut. Gabriel dit que ça peut s'étendre à l'infini.

Alexandre dit qu'on a le droit de collaborer avec le BIAPRI. Il dit qu'il faut distinguer entre une conférence professionnelle, académique, culturelle. Nos étudiants ont un intérêt à partager certaines activités avec les étudiants du BIAPRI.

Francis dit qu'il a de la difficulté avec nos débats répétitifs sur le BIAPRI. En pratique, il y a très peu de conférences qui s'adressent aux étudiants du BIAPRI. Cette année, il n'y a encore aucune conférence du comité Question de genre ou Socio-pol. Francis ne voit pas pourquoi on favoriserait le BIAPRI à d'autres programmes, comme Génie ou Médecine, qui sont parfois proches du monde juridique.

William dit que le BIJ a fait des conférences et différents comités peuvent faire des conférences qui ne s'adressent pas seulement aux étudiants en droit. Les comités devraient pouvoir inviter d'autres programmes. Au plan académique, ils ont des cours en droit et peuvent avoir des questionnements sur le fonctionnement de notre faculté. Il y a une réalité que le BIAPRI a des liens avec nous. Il faut rester ouvert et les aider quand ça les concerne. Il est d'accord avec Francis en ce qui concerne les activités qui ne visent aucunement le BIAPRI, mais on doit rester ouvert sous certains plans, comme académique.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Gabriel mentionne que non on ne coupe pas les ponts à 100%. Tout n'est pas lié. On ne leur donne pas plus d'attention ou de privilèges. Il dit qu'on ne doit pas essayer d'incorporer le BIAPRI à notre association.

Andréane rappelle que ce n'est pas l'objet initial de son intervention, et qu'on s'en va vraiment loin.

Gabriel propose qu'on ait les mêmes relations avec le BIAPRI que n'importe quel autre bac et qu'on n'ait pas de relations privilégiées avec eux.

Sarah-Michelle appuie

Alexandre s'oppose

Andréane demande que dans cette optique, est-il possible d'inviter une autre association à une conférence?

Gabriel répond que oui. On ne donne juste pas priorité à qui que ce soit.

William dit qu'il accroche pour les questions de révision de note. Gabriel dit qu'il suffit que notre VP académique donne les noms des personnes ressources, mais n'a pas à représenter auprès de ces dernières.

Christophe indique que c'est une association comme une autre. Il ne faut pas faire de préférence outre mesure et ça ne devrait pas guider les décisions de l'exécutif.

Francis mentionne qu'il ne faut pas prendre les charges des autres baccalauréats, notamment en ce qui concerne l'information académique. En effet, si un membre de l'AED donne des conseils, c'est la responsabilité de l'AED qui est soulevée, alors qu'on ne représente pas même ces étudiants.

Gabriel rappelle qu'il n'y a pas d'obligation à leur endroit.

Francis indique que niveau responsabilité, ça peut être problématique et que ça peut retomber sur l'AED.

Vote :

En faveur : Gabriel, Véronique, Christophe, Sarah-Michelle, Francis, Andréane, William, Alexandre, Philippe.

Contre : Nul

Abstention : nul

La proposition est adoptée à l'unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe se joint à 17:25

B. Horaires

i. Problèmes liés à l'inscription

Andréane mentionne qu'il y a eu beaucoup de sections qui se sont remplies excessivement vite. Les cours à option, si y'a 60 places, il n'y en a pas moins que dans les autres années. La faculté ne favorise pas plus les cours du Barreau que les cours autres, malgré l'intérêt des étudiants. Le Vice-Doyen a mentionné que les étudiants ne disposent pas d'un droit étudiant à faire les cours recommandés pour le barreau. La Faculté n'a pas intérêt non plus à s'aligner sur le Barreau, parce que ce n'est pas représentatif de la pratique du droit.

Gabriel mentionne qu'un des problèmes c'est que ça crée une surréservation des cours par les étudiants ayant plus de crédits accumulés et que le peu de places cause ce problème.

Andréane mentionne qu'à cet effet, ce n'est plus possible de s'inscrire à plus de 6 cours depuis cette année.

Marie-Philippe indique que malgré le fait qu'on ne veut pas favoriser un cours par rapport à un autre, est-ce qu'on peut faire valoir qu'il y a un plus grand intérêt pour certains cours?

Andréane répond que c'est un problème de ressources. Il y a certains cours qui se donnaient avant plus souvent, mais maintenant ça se donne moins souvent, en raison de problème au niveau de ressources de personnel enseignant. Elle assure que la faculté se soucie de la demande.

Christophe mentionne qu'ils ne veulent pas se concentrer uniquement sur le Barreau parce que ça affecte la diversité de l'offre.

Andréane ajoute que c'est ce qui fait la renommée d'une faculté. Elle mentionne que c'est peu pour ça qu'il ne s'ouvre pas plus de places. Pour les cours obligatoires, ils ont ouvert un certain nombre de sections en limitant le nombre de places par section. Pour éviter que les étudiants choisissent uniquement en raison du professeur. Ils ouvrent les places tranquillement, comme ça toutes les sections sont pleines.

Christophe indique que c'est cette solution ou c'est une courbe qui va déterminer les notes au sein de l'AED plutôt que le système actuel d'échelle.

Andréane mentionne que c'est la faute des étudiants s'il n'y a plus de place dans les cours obligatoires. Les étudiants ne suivent pas le cheminement normal, et ça fait en sorte que des



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

étudiants prioritaires dans l'inscription prennent des places de ceux qui suivent le cheminement.

Alexandre suggère qu'on prenne position sur la question, par exemple en donnant un cheminement obligatoire.

Véronique ajoute que les horaires se font en fonction des examens, alors dans une telle situation, il faudrait prendre en compte la semaine d'examens.

Andréane propose que l'AED prenne position pour l'adoption par la Faculté d'un cheminement obligatoire pour les 30 premiers crédits pour le programme à temps plein du baccalauréat.

William appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

ii. Cours de droit de l'entreprise

Andréane mentionne que les sections de 95 personnes sont pleines. C'est le ratio maximal. Il peut y avoir une exception super exceptionnelle, si quelqu'un voit sa graduation retardée, mais sinon il n'y aura pas de places supplémentaires d'ouvertes.

iii. Séminaire additionnel

Andréane annonce qu'un nouveau séminaire va être annoncé l'an prochain. Il s'agira d'un séminaire sur le droit de la construction qui sera offert dès l'hiver 2016.

C. Gestion des études

Andréane mentionne qu'il faut faire très attention à ce que l'AED dit aux étudiants. Il ne faut pas donner de conseil sur le cheminement autre que de suggérer de suivre le cheminement suggéré par la Faculté. Si les étudiants ont de besoin de plus d'informations que ça, il faut les référer à la gestion des études.

Véronique souligne que plusieurs étudiants ne savent pas où est la gestion des études, et qu'il faudrait faire quelque chose pour les sensibiliser à l'endroit où elle se trouve.

D. Évaluations de cours

Andréane demande s'il y a eu des problèmes avec les évaluations de cours. Aucun membre du CE n'a relevé de problème particulier.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre fait un retour de la table des affaires pédagogiques sur les évaluations de cours. La CADEUL voudrait qu'il y ait une évaluation de cours systématiquement dans tous les cours.

7. Vice-président aux affaires professionnelles

Caduc

8. Vice-présidente aux communications

A. Facebook de l'association

Véronique indique qu'il ne faut pas faire de publications n'importe quand avec la page de l'Association. Des comités lui écrivent pour de la publicité et lorsqu'elle arrive pour le faire, il y a déjà plein de publications.

Dorénavant, seulement Véronique, William et Christophe peuvent publier des choses sur la page de l'AED.

William assure qu'il va toujours demander l'autorisation de Véronique pour publier des items.

Véronique ajoute que le retrait des droits de publication va régler le problème d'associer l'Association à des causes qu'on ne veut pas.

Véronique remercie la collaboration des exécutants pour le lancement du site internet.

Philippe demande d'obtenir les statistiques de trafic sur le site web.

Véronique indique que oui, ça sera fait. Elle rappelle aussi qu'il faut faire attention à ce qui est dit sur Facebook, le CE est clairement identifié et identifiable. Elle dit de faire attention, car les exécutants de l'AED sont vus comme les membres de l'association, il faut faire attention à ce qu'on dit, notamment lorsqu'il y a des commentaires sur des professeurs dans les groupes d'étudiants.

9. Vice-président aux affaires internes

A. Suivi dossier Grand Maillet

Tel que convenu au dernier CE, Philippe et William sont entrés en contact avec le comité et a demandé un suivi de l'organisation de la soirée. Il n'y a pas eu de nouveaux commanditaires. En ce qui concerne le budget, l'an dernier, l'évènement a coûté plus de 20 000 \$. Cette



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

année, les soumissions sont à 33, 35 et 36 milles dollars. William et Philippe ont indiqué au comité qu'ils interdisent au comité de signer un quelconque contrat à ce montant.

Andréane mentionne qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un Grand Maillet aussi cher.

Philippe mentionne que pour l'instant, le comité est en recherche active de salle, afin de trouver une salle moins chère.

Gabriel suggère que l'AED prenne en charge l'organisation du Grand maillet advenant le défaut de trouver une salle qui respecte le budget, et que ça ne progresse pas plus. Il suggère qu'on n'accepte rien d'un montant significativement plus haut que celui de l'an passé.

Marie-Philippe mentionne que l'AED a tous des versions différentes. C'est un comité qui manque de cohésion.

Gabriel dit qu'on devrait imposer un ultimatum au comité. Par exemple, si leur salle n'est pas réservée le 18 décembre, que l'AED reprenne le comité.

William mentionne qu'il est d'accord et qu'il propose de donner jusqu'à la fin du mois de novembre. Il suggère aussi de demander de l'aide externe à l'exécutif, compte tenu que les charges des exécutants sont grandes.

Véronique n'est pas d'accord avec la fin du mois de novembre, ce n'est pas vraiment pas possible de faire une telle organisation en si peu de temps.

Gabriel propose que si la salle n'est pas réservée et que l'organisation de l'évènement n'a pas avancé le 18 décembre, l'AED prenne en charge l'organisation de l'évènement.

Philippe appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

B. Budget nourriture AG du 30 novembre

William dit que c'est une AG spéciale. Il a demandé à la Dissidence pour avoir des muffins, pour attirer les gens, vu que c'est une AG spéciale et que le quorum est à 45 personnes. Il faut un incitatif gastronomique.

William s'est informé auprès de Valérie Péloquin du comité du Festival de Droit en ce qui concerne la transaction avec Tim Hortons pour les beignes et le café qui ont été offerts à l'occasion du Festival.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe dit qu'on est mieux d'en manquer que d'en avoir trop. Les sandwiches seraient une bonne idée.

William demande à Philippe quel montant il serait prêt à allouer. Philippe dit croire que 150\$ serait un montant raisonnable.

William propose que le CE lui accorde un budget maximal de 150\$ pour commander de la nourriture pour l'Assemblée générale spéciale du 30 novembre.

Alexandre appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Vice-présidente aux affaires externes

A. Réunion CADED

Marie-Philippe indique qu'elle a une réunion pour la CADED où elle fait un paiement et monte la structure de la CADED en fin de semaine à Montréal. Elle fera un suivi lors du prochain CE.

B. Mémoire de sur la reconnaissance du droit grève

Marie-Philippe mentionne qu'elle a un point à emmener en AG sur le mémoire de la reconnaissance du droit de grève étudiant. Ce n'est pas un vote de grève, simplement un mémoire qui se positionne sur la question.

C. Référendum

Marie-Philippe demande aux exécutants de dire dans les évaluations de cours que c'est le vote la semaine prochaine dans le cadre du référendum de la CADEUL.

William demande s'il y a des restrictions pour la publicité lors du vote référendaire.

Marie-Philippe va s'informer.

D. Pintes et coupe

Marie-Philippe fait la lecture du texte suivant.

*Étant donné que,
Lors de l'AG du printemps dernier,
Nous avons voté une position contre les mesures d'austérité du gouvernement provincial.
Que cette position a été appuyée par le caucus de la CADEUL*



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

Que le caucus dernier à voter une proposition afin que le représentant à l'Externe de la CADEUL procède à des ateliers politiques sur les coupes.

Que les ateliers pintes et coupes ont lieu presque à tous les mardis sur des compétences différentes.

Que les invités sont variés et que les démarches afin d'avoir tous les différents partis sont faites

Que nous ne sommes pas en période électorale

Que nous encourageons le jugement critique et l'action/apprentissage politique,

Qu'il n'est pas de notre devoir de materner les étudiants au niveau de leur jugement critique

Que nous souhaitons offrir un large éventail d'activités enrichissantes et intéressantes à nos étudiants,

Je propose de partager la publicité des Pintes et coupes les mardis au PubU sur la page Facebook de l'AED ainsi que dans l'AEDiffusion.

Il s'agit d'autant plus d'une activité organisée par notre confédération d'étudiants de l'Université Laval dont chacun de nos étudiants cotise. Il ne s'agit pas d'imposer une opinion politique, mais d'offrir une activité d'information et de débat, en lien avec notre domaine d'étude. De plus, les positions prises en AG ne le sont pas seulement pour me permettre de voter à la CADEUL, mais bien pour teinter nos actions avec la représentativité des étudiants qui ont voté ces positions. Partager un événement n'est même pas l'organiser, alors je crois qu'il est de notre devoir de s'accorder avec nos positions et de partager une information.

Marie-Philippe mentionne qu'il faut faire la promotion de l'activité *Pintes et coupes* de la CADEUL qui a pour sujet l'effet des coupes en éducation autour d'une bière au Pub Universitaire.

Philippe demande si ça représente autant le pour que le contre.

Marie-Philippe répond que tout le monde s'est prononcé contre, AED inclus. C'est l'externe de la CADEUL qui invite des activités sur les effets des coupes. Il y a de très faibles taux de participation, et la CADEUL demande aux associations de faire de la publicité. Ils tentent de varier, et oui c'est teinté, mais même si c'est exclusivement contre, l'AED a une position claire sur les mesures d'austérité qui va en ce sens. Il ne devrait pas y avoir de malaise.

Christophe demande si c'est à chaque semaine.

Marie-Philippe répond que c'est l'objectif.

Christophe mentionne que c'est tellement récurrent, alors ça risque de saturer les voies de publicité de l'AED. Si c'est à chaque semaine, on ne peut pas faire de la publicité à chaque événement.

Marie-Philippe est d'accord, mais compte tenu de la nouveauté de l'évènement, ça serait bien de donner un coup de pouce et d'encourager un peu l'évènement jusqu'à ce qu'il soit connu



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Andréane mentionne que ça pourrait être le comité socio-politique qui fasse la publicité de l'événement.

Marie-Philippe indique qu'elle a essayé de prendre contact avec le comité, mais que rien ne se passe.

William indique qu'à son avis, il faut mettre de côté ses idées politiques et qu'il faut se ranger derrière la position votée en AG, jusqu'à ce que l'événement soit connu.

Alexandre indique que même si on a une position politique, c'est intéressant d'avoir un débat. Par rapport à la page socio-politique, on ne rejoindra pas autant de monde si on le met dans socio-politique que si on le met sur la page Facebook de l'AED.

Andréane trouve qu'il est dans l'intérêt des étudiants de faire la promotion d'un événement visant l'échange d'idées.

Francis indique que le malaise est que c'est teinté politiquement. Il aurait été malaisé peu importe le parti si c'est pour faire la promotion d'un parti politique.

Marie-Philippe répond que c'est vrai, il faut demeurer modérés. Elle a eu des commentaires que l'AED n'est pas assez dans la représentativité d'étudiants. L'AED n'est pas active envers les opinions qui ressortent. Côté politique, il n'y a aucun événement politique neutre, et compte tenu que c'est l'événement dont on fait la promotion, ce n'est pas la promotion d'un parti politique. L'AED a la discrétion de ne pas faire de publicité s'il y a un malaise relativement à la présence d'un conférencier.

Andréane propose de faire la publicité de l'événement sans nommer l'invité.

Christophe indique que ça reste que c'est teinté politiquement. C'est un personnage politique qui est associé à un parti politique. Ça donne l'apparence que l'AED appuie les propos de ce politicien. L'AED est neutre politiquement. La tribune socio-politique de l'AED est le comité Socio-Politique. La tribune de *Pintes et coupes*, c'est de parler des coupes à l'occasion de mesures d'austérité. Si c'est en rapport à la politique, il faudrait passer par le comité socio-politique.

Marie-Philippe souhaite rappeler que le personnage qui a créé le malaise n'a pas été invité pour des raisons partisans, mais plutôt parce qu'il est bien placé pour en parler. Elle souhaite pouvoir mettre l'événement dans l'AEDiffusion.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Francis propose de toujours faire sa propre publicité en tant qu'AED pour éviter le malaise pour faire la promotion de l'évènement *Pintes et coupes*. Marie-Philippe ajoute qu'on peut arrêter de faire de la publicité quand l'évènement sera connu.

Francis propose que l'AED fasse la publicité de l'évènement *Pintes et coupes* de façon périodique le temps de faire connaître l'évènement. Lorsque l'invité de la semaine sera un politicien, la publicité de l'AED ne montrera pas le nom de cet invité, que ce soit sur sa page Facebook, l'AEDiffusion ou autre moyen de communication.

Sarah-Michelle appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Vice-président aux affaires socioculturelles

A. Party le 26

Gabriel indique qu'on a un party avec le baccalauréat en communications le 26.

Gabriel se charge d'organiser la part de l'AED dans l'organisation du party.

B. Projet plate-forme avec toutes les associations

Reporté

12. Vice-présidente aux affaires sportives

A. Voyage à New York

Reporté

13. Représentant de première année

A. 5 à 7 AEAPRI ET AED sur la COP21

Reporté

B. Retour sur le *tailgate*

Alexandre mentionne que selon ce qui lui a été rapporté, des étudiants auraient volé une caisse de bière lors du *tailgate* des premières années et se demande comment intervenir par rapport à cette situation.

Le CE lui demande de vérifier les informations qu'il a reçues auprès de d'autres sources et de revenir là-dessus au prochain CE.

14. Varia



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe mentionne qu'il y a un problème avec les CE. Si une personne est absente, un vote n'est pas reporté, sauf si la personne a une bonne raison pour être absente. Dans la session, les plages horaires qui fonctionnent sont le mardi à 21h30, le jeudi à 18h30, et le vendredi matin. Chaque semaine, il va y avoir un CE d'environ une heure.

15. Fermeture

Gabriel propose la fermeture à 18h33.

Alexandre appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.